

ble, & pour en prévenir la renaissance. Sa Maj. animée par de si justes principes, & pour satisfaire à sa qualité de Membre du Corps Germanique, s'est crüe indispensablement obligée d'entrer dans des négociations propres à assurer le bonheur & la tranquillité de l'Empire, en travaillant de tout son pouvoir à accélérer l'élection d'un Roi des Romains, comme le seul moyen qui puisse répondre au but salutaire qu'elle se propose. Le Roi n'a donc pas le moindre doute que tous les Princes & tous les Etats, intéressés au même objet, & inspirés par les mêmes motifs, ne contribuent volontiers, & autant qu'il dépendra d'eux, à applanir les voyes pour cette élection, afin d'y procéder le plus promptement qu'il sera possible.

L'Archiduc Joseph est le Prince sur lequel la plupart des Electeurs se sont décidés. Mais le Roi de Prusse forme des objections là-dessus. On les verra en son lieu.

IV. Le Roi a donné son accession au Traité d'Alliance conclu dans l'année 1726, entre le feu Empereur des Romains Charles VI. de glorieuse mémoire, & Pierre II. Empereur de Russie; alliance qui a été renouvelée & confirmée par le Traité signé à Petersbourg en 1746., entre l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême, & l'Impératrice de Russie. Comme le Général Bernes, Ambassadeur de la Cour Impériale de Vienne auprès de celle de Petersbourg, avoit reçu, dès le mois d'Octobre dernier, les pleins-pouvoirs nécessaires pour consommer cette négociation, il a signé conjointement avec Mr. Guydickens, Ambassadeur du Roi auprès de la même Cour, l'Acte d'accession mentionné ci-dessus, & par lequel les trois Puissances s'unissent indissolublement pour le maintien de la tranquillité publique,